

# Transmission électronique de bons de cotisation papier

## A911

Version	Date	Diffusion	Modifications par rapport à la version précédente
0.0	16.07.2007	site web	--
<a href="#">0.2</a>	<a href="#">18-05-2010</a>	<a href="#">Site web</a>	<a href="#">Ajouter ExecutionType code 10</a>

Statut: document de travail

## Table des matières

1	But, description fonctionnelle du message et lien avec d'autres messages .....	3
2	Présentation schématique de la distribution.....	5
2.1	Scénario 1: problèmes de syntaxe et de sécurité.....	5
2.2	Scénario 2: la soumission est transmise.....	5
3	Enregistrement de distribution .....	6
3.1	Notion de déclarant .....	6
3.2	Description des zones de la partie données.....	6
4	Comparaison A908-A911 .....	14
4.1.1	Données du A908 supprimées du flux A911 .....	14
4.1.2	Données du A911 qui n'apparaissent pas dans le A908 .....	14
5	Flux de données relatifs aux bons de cotisation.....	15
6	Codes retour .....	16
7	Caractères spéciaux.....	16
8	Préfixe .....	16
8.1	Remarques spécifiques concernant les zones du préfixe .....	16
8.1.1	NISS .....	16
8.1.2	Secteur_fournisseur et type_institution.....	16
8.2	Exemples de préfixe.....	17

# 1 But, description fonctionnelle du message et lien avec d'autres messages

Depuis le milieu des années nonante, il existe un flux de données électronique pour la transmission des bons de cotisation<sup>1</sup>. Tout travailleur salarié, travailleur indépendant, pensionné ou assuré social qui dispose d'un revenu de remplacement peut bénéficier de l'assurance légale soins de santé et indemnités auprès de sa mutualité s'il répond à certaines conditions. Les institutions de sécurité sociale qui perçoivent des cotisations ou qui effectuent des retenues et les institutions de sécurité sociale qui accordent des revenus de remplacement déclarent les cotisations payées, les retenues et les revenus de remplacement de façon électronique (au moyen du message A908) aux mutualités. Cette information permet aux mutualités d'ouvrir le droit à l'assurance soins de santé et indemnités.

Lorsqu'un organisme assureur (OA) constate que l'assurabilité d'un travailleur n'est pas en règle parce qu'il manque un bon de cotisation (électronique) ou que le bon de cotisation est erroné ou incomplet, il peut demander l'intervention de la Cellule administrative auprès de l'INAMI (Service du contrôle administratif). La Cellule administrative peut dans ce cas fournir une preuve d'assurabilité provisoire à l'organisme assureur. L'article 278 de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 accorde en effet à l'INAMI la compétence d'envoyer à l'organisme assureur une attestation qui tient lieu de bon de cotisation provisoire.

Si la transmission électronique d'un bon de cotisation échoue, un bon de cotisation papier est en principe transmis à l'employeur avec la demande de le transmettre au travailleur, qui devra le faire parvenir lui-même à son organisme assureur.

Chaque année, l'ONSS(APL) constate toutefois que des milliers de bons de cotisation papier ne peuvent pas être délivrés pour des raisons diverses. Ces bons de cotisation papier sont transmis physiquement à l'INAMI où ils sont disponibles au cas où un organisme assureur les demande. Il s'agit des bons de cotisation papier pour :

- les travailleurs salariés qui ne travaillent plus auprès de l'employeur et dont on ne connaît pas le nouvel employeur<sup>2</sup> ;
- les travailleurs salariés avec une adresse à l'étranger ;
- les personnes atteintes d'une maladie professionnelle ou victimes d'un accident du travail ;
- les personnes décédées, ...

Etant donné qu'il y a chaque année quelque 10.000 bons papier pour lesquels le traitement pose problème, les données sont désormais transmises à l'INAMI dans un fichier électronique à l'aide du message A911.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet l'autorisation du Comité de surveillance près la Banque Carrefour de la sécurité sociale (actuellement Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé) n° 94/24 du 8 novembre 1994 relative à la communication, à l'intervention de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, de certaines données sociales à caractère personnel relatives aux bons de cotisation pour les travailleurs salariés et les fonctionnaires au Collège intermutualiste national et à l'Institut national d'assurance maladie-invalidité.

<sup>2</sup> Depuis 2007, il est vérifié dans le fichier du personnel si la personne est encore connue auprès de l'employeur en tant que travailleur actif. Si ce n'est pas le cas, le 'bon papier' est transmis via le A911 à l'INAMI et non à l'ancien employeur.

Ce flux de données électronique présente les avantages suivants :

- l'ONSS(APL) ne doit plus imprimer manuellement les attestations papier pour les envoyer à l'INAMI, ce qui réduit les frais;
- la gestion des dossiers auprès de la Cellule administrative est plus efficace;
- la prestation de services à l'égard des organismes assureurs devient plus rapide.

L'ONSS et l'ONSSAPL (Smals) envoient périodiquement un fichier batch avec les messages A911 à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS), qui le transmet à l'INAMI. La BCSS renvoie des messages standard intermédiaires à l'ONSS(APL).

Après une première évaluation, il y a lieu d'examiner dans quelle mesure les codes retour négatifs (p.ex. NISS remplacé) peuvent être traités par l'ONSS(APL).

Etant donné que ce flux de données (A911) constitue la suite du flux de données ordinaire des bons de cotisation (A908), les deux messages se ressemblent fort sur le point du contenu. Les différences sont précisées dans la suite du présent document.

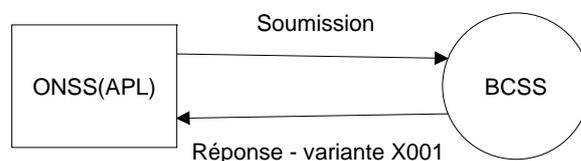
## 2 Présentation schématique de la distribution

Aucun contrôle d'intégration n'est prévu au niveau de la BCSS, que ce soit du côté de l'émetteur ou du côté du destinataire.

Chaque année, plusieurs envois auront lieu comprenant au total quelque 100.000 enregistrements. Il a été convenu dans le groupe de travail que l'ONSS(APL) transmettrait maximum 5.000 messages par jour.

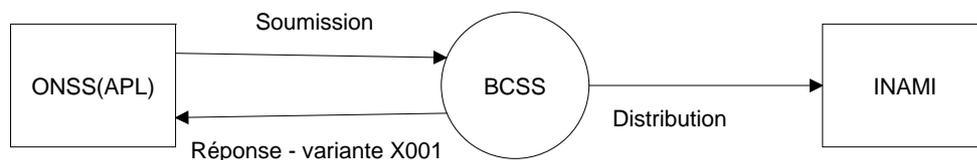
La Cellule administrative a toujours besoin de bons de cotisation de 4 années : de l'année en cours et des 3 années précédentes. L'échange de données électronique débutera en 2007 et contiendra les données à partir de l'année 2005. Pour les années 2003 et 2004, des messages A911 n'ont pas été établis et les bons papier sont toujours transmis sur support papier.

### 2.1 Scénario 1: problèmes de syntaxe et de sécurité



- La BCSS reçoit une soumission de l'ONSS(APL) et vérifie cette soumission.
- La soumission est refusée en raison de problèmes de sécurité ou de problèmes syntaxiques au niveau du préfixe.
- La réponse est limitée à un préfixe réponse avec un code retour et réussite flux = « E ».

### 2.2 Scénario 2: la soumission est transmise



- La BCSS reçoit une soumission de l'ONSS(APL) et vérifie cette soumission. La soumission n'est pas rejetée.
- La BCSS envoie une réponse à l'ONSS(APL) par laquelle elle informe que la soumission a été transmise (variante X001, réussite flux = « H »). La partie données a la structure X001 avec un bloc PossibleAddressees.
- La BCSS envoie un message de distribution à l'INAMI (sans contrôle d'intégration).

## **3 Enregistrement de distribution**

### **3.1 Notion de déclarant**

Dans la description du contexte du projet, il est fait référence à l'employeur. Il s'agit en fait d'une notion qui correspond à plusieurs définitions. L'employeur peut être : l'employeur du travailleur au sens usuel (celui qui a un contrat de travail avec le travailleur salarié), le Fond des maladies professionnelles, le Fond des accidents du travail ou encore un organisme assureur. Dans la description des données, le concept de *déclarant* est celui qui est utilisé à la place de la notion d'*employeur*.

### **3.2 Description des zones de la partie données**

L'INAMI devra communiquer avec les mutuelles en respectant la législation sur l'emploi des langues. Certaines données permettent de savoir quelle langue d'impression l'INAMI doit utiliser pour la partie fixe et la partie donnée pour un bon de cotisation donné.

N°	Dénomination de la zone dans le schéma XML	<sup>3</sup>	<sup>4</sup>	Structure	Description	Zone bon <sup>5</sup>
1	ContributionVoucher	M	1			
2	VoucherIdentification	M	1			
3	VoucherStatus	M	1	string, max. 1	Nature du bon	1
4	NISDICONtributionVoucherNbr	M	1	long, [0, 999999999999999]	N° INAMI du bon	20
5	TBCNISDICONtributionVoucherNbr	C	1	long, [0, 999999999999999]	N° INAMI du bon à rectifier	21
6	A911CreationDate	M	1	date	Date de création du bon	n.p.
7	NOSSCONtributionVoucherNbr	M	1	string, max. 9	N° ONSS(APL) du bon	24
8	ReferenceYear	M	1	integer, [0, 99]	Année du bon	n.p.
9	VoucherContext	M	1			
10	NaturalPerson	M	1			
11	INSS	M	1	long, [0, 99999999999]	Numéro d'identification de la sécurité sociale	17
12	Name	M	1	string, max. 48	Nom de l'assuré social	16
13	FirstName	C	1	string, max. 24	Prénom de l'assuré social	16
14	BirthDate	C	1	date	Date de naissance de l'assuré social	n.p.
15	Address	C	2			
16	Street	C	1	string, max. 32	Rue FR, NL ou DE	16
17	Number	C	1	string, max. 4	N° de maison	16
18	Postcode	C	1	string, max. 6	Code postal	16
19	Town	C	1	string, max. 40	Commune FR, NL ou DE	16

<sup>3</sup> M = Mandatory = obligatoire - C = Conditional = facultatif.

<sup>4</sup> Nombre d'occurrences de la donnée.

<sup>5</sup> n.p. = non présent sur le bon papier; lettre = ces données sont utilisées pour l'envoi de la lettre; x = numéro de la zone du bon où apparaît la donnée.

20	PersonDataOrigin	M	1	string, max. 4	Données provenant du registre national (300R) ou du registre bis (300N)	n.p.
21	VoucherType	M	1	string, max. 2	Type de bon	18
22	WorkCategoryCode	M	1	string, max. 2	Catégorie professionnelle	14
23	Declarant	M	1		Données d'identification de l'employeur du travailleur au sens usuel (celui qui a un contrat de travail avec le travailleur salarié), du Fond des maladies professionnelles, du Fond des accidents du travail ou encore d'un organisme assureur.	
24	FirmID	M	1			
25	NOSSRegistrationNbr	M	1	long, [0, 999999999]	N° ONSS(APL)	13
26	CompanyID	M	1	long, [0, 999999999]	N° BCE	
27	EmployerClass	M	1	integer, [0,999]	Catégorie d'employeur	13
28	Contact	C	0..2			
29	LanguageRule	C	1	string, max 1	Langue de l'employeur	n.p.
30	Name	C	4	string, max. 24	Nom de l'employeur	11
31	Address	C	1		Adresse employeur, FMP, FAT,...	
32	Street	C	1	string, max. 24	Rue	11
33	PostBox	C	1	string, max. 6	N° de boîte	11
34	BoxType	C	1	string, max. 3	Type de n° de boîte	11
35	Postcode	C	1	string, max. 6	Code postal	11
36	Town	C	1	string, max. 24	Commune	11
37	AdministrativeRule	M	1	string, max. 1	Régime administratif	n.p.
38	ValidityPeriod	M	1			

39	BeginDate	M	1	date	Date de début période de validité	19
40	EndDate	M	1	date	Date de fin période de validité	19
41	Curator	C	1			
42	Contact	C	1..2			
43	LanguageRule	C	1	string, max 1	Langue du curateur	n.p.
44	Name	C	0..2	string, max. 24	Nom du curateur	lettre
45	Address	C	1		Adresse du curateur	
46	Street	C	1	string, max. 24	Rue du curateur	lettre
47	PostBox	C	1	string, max. 6	N° de boîte du curateur	lettre
48	BoxType	C	1	string, max. 3	Type de n° de boîte du curateur	lettre
49	Postcode	C	1	string, max. 6	Code postal du curateur	lettre
50	Town	C	1	string, max. 24	Commune du curateur	lettre
51	IncapacityDegree	M	1	integer, [0, 99999]	Taux d'incapacité de travail	25
52	ActivityCode	M	1	string, max. 1	Code d'activité	15
53	RegimeCode	M	1	string, max. 1	Régime	n.p.
54	AmountStatus	C	1	string, max. 1	Nature du montant	26
55	ProcessStatus	M	1			
56	ExecutionType	M	1	string, max. 2	Type d'exécution	n.p.
57	AlgorithmResultCode	M	1	string, max. 2	Contrôle algorithme	22
58	ReleaseCode	M	1	string, max. 2	Code de déblocage INAMI	23
59	SentToEmployer	M	1	integer, [0,1]	Bon transmis à l'employeur 0 = non 1 = oui	n.p.
60	LanguageChoiceCode	M	1	string, max. 1	Choix de la langue	n.p.

61	QuarterlyData	M	4		Cette série de données est répétée 4 fois	
62	Quarter	M	1	integer, [0, 9]	Trimestre	n.p.
63	Amount	C	1	long, [0, 999999999]	Montant du trimestre	3
64	BeginDate	C	1	date	Date de début du trimestre	2
65	EndDate	C	1	date	Date de fin du trimestre	2
66	CompletionCode	M	1	string, max. 1	Complétude du trimestre	25
67	NbrOfWorkedDays	C	1	integer, [0, 9999]	Nombre de jours prestés au cours du trimestre	4/5
68	NbrOfWorkedHours	C	1	integer, [0, 9999]	Nombre d'heures prestées au cours du trimestre	6
69	NbrOfComparableDays	C	1	integer, [0, 99]	Nombre de jours assimilés au cours du trimestre	8
70	NbrOfLegalHolidayDays	C	1	integer, [0, 99]	Nombre de jours de congé légaux au cours du trimestre	7
71	TotalData	C	1		Totaux par année	
72	Amount	C	1	long, [0, 999999999]	Montant total	3/9
73	BeginDate	C	1	date	Date de début de l'année	2
74	EndDate	C	1	date	Date de fin de l'année	2
75	NbrOfWorkedDays	C	1	integer, [0, 9999]	Nombre total de jours prestés au cours de l'année	4/5/9
76	NbrOfWorkedHours	C	1	integer, [0, 9999]	Nombre total d'heures au cours de l'année	6/9
77	NbrOfComparableDays	C	1	integer, [0, 99]	Nombre total de jours assimilés au cours de l'année	8/9
78	NbrOfLegalHolidayDays	C	1	integer, [0, 99]	Nombre total de jours de congé légaux au cours de l'année	7/9

(6) La date d'envoi à l'employeur est utilisée dans le cadre des enquêtes menées par la Cellule administrative afin de déterminer où se trouve physiquement le bon de cotisation papier.

(8) L'année de référence d'un bon de cotisation correspond à l'année des dates reprises dans les données trimestrielles du bon. Quand une mutuelle demande à l'INAMI de vérifier l'assurabilité d'une personne, sa demande est relative à une année de référence et éventuellement à un trimestre donné de cette année de référence.

La présence de cette donnée dans le flux A911 est requise pour éviter de calculer à nouveau des paramètres déjà calculés par la Smals. Il faut éviter tout risque d'avoir un résultat différent de celui de la Smals.

(14) La date de naissance est utilisée dans le cadre des enquêtes afin d'identifier une personne.

(20) Le « PersonDataOrigin » permet de déterminer le type de n° NISS. Cette information est demandée afin d'éviter des calculs d'un paramètre dont la valeur a été calculée par l'ONSS(APL). Cela permet de conserver la cohérence entre les données stockées à l'INAMI et les données calculées par l'ONSS(APL).

(15) Langue des données du travailleur : si pour un bon de cotisation, ces données ne sont pas remplies, ce n'est pas bloquant pour la cellule administrative.

- Recto (FR) :
  - rue FR
  - commune FR
- Verso (NL)
  - Si rue NL ou DE et commune NL sont remplis (ces champs sont remplis seulement si le travailleur est bilingue), ce seront ces données qui seront imprimées sur le verso du bon de cotisation
  - Sinon : impression de rue FR et commune FR sur le verso du document
- Allemand : impression de rue FR et commune FR.

(23 / 41) A priori, au moins une des deux zones sera complétée. Si les données du curateur ou du mandataire ont été remplies, ces données sont imprimées sur le bon de cotisation, sinon ce sont les données de l'employeur qui sont imprimées.

(29) Langue employeur : ce champs est utilisé en combinaison avec le régime administratif pour déterminer les langues associées au déclarant et au curateur.

- langue 1 : (1, 2, 3) = (francophone, néerlandophone, bilingue)
- langue 2 : (1, 2, 3) = (francophone, néerlandophone, bilingue)
- Utilisation pour l'impression :
  - Recto (FR) : dans tous les cas : impression des données langue 1
  - Verso (NL)
    - si régime administratif = 1, 3, 4, 6 : impression des données langue 1
    - si régime administratif = 2, 5 : impression des données langue 2

(37) Le régime administratif est utilisé en combinaison avec « langue employeur » pour déterminer la langue d'impression des données du déclarant

- 1 : employeur ONSS/APL francophone
- 2 : employeur ONSS/APL bilingue
- 3 : employeur ONSS/APL néerlandophone
- 4 : employeur ONSS francophone
- 5 : employeur ONSS bilingue
- 6 : employeur ONSS néerlandophone

(34) (48) Dans l'adresse du déclarant ou de celle du curateur, il y a une zone qui indique le libellé à écrire devant le numéro de boîte. Valeurs possibles :

- BTE
- BUS
- BKB

(54) Nature du montant: dans le cas des accidents du travail ou des maladies professionnelles, cette zone désigne la manière d'appliquer la compensation.

- 1 : indemnité journalière
- 2 : indemnité annuelle
- 3 : rente
- 4 : capital
- 5 : allocation
- A : indemnité annuelle (incapacité de travail < 10 %)
- B : rente (incapacité de travail < 10 %)
- C : allocation (incapacité de travail < 10 %)
- Z : autre valeur

(56) Le « ExecutionType » permet à la cellule administrative de savoir avec quelle procédure le bon a été imprimé. Cette donnée est fournie à titre d'information à la cellule administrative.

- 01 : annulations
- 02 : duplicata
- 03 : problème 02-22 (modification sur demande de bon de cotisation papier après bon de cotisation original sans P908)
- 04 : "inconnu" ou "onbekend" dans le nom
- 05 : code commune = 99990
- 06 : code commune = 99991
- 07 : code pays > 00100 ou < 00999 et non = 150
- 08 : bons pour lesquels l'employeur n'a pas été retrouvé dans bcr410w
- 09 : bons pour lesquels l'employeur n'a pas été retrouvé dans bcr410t
- 10 : la relation de travail entre le travailleur et l'employeur existe toujours au moment de la création du A911.
- 00 : autre

Formatted: French (France)

Formatted: Font: (Default)  
Times New Roman, 12 pt, Font  
color: Auto, French (Belgium)

(58) Valeurs possibles pour le code de déblocage de l'INAMI :

- 00 : bon normal
- 02 : absence P908
- 04 : cellule administrative II
- 05 : qualité
- 06 : complétude

(59) Le code « bon papier envoyé à l'employeur » est utilisé dans le cadre des enquêtes menées par la cellule administrative afin de déterminer où se trouve physiquement le bon de cotisation papier.

- 1 : le bon de cotisation papier a été envoyé au déclarant (ou au curateur / mandataire)
- 0 : le bon de cotisation papier n'a pas été envoyé

(60) Choix de langue : choix de la langue d'impression du texte fixe

- vide : recto/verso français/néerlandais
- 1 : allemand
- 2 : duplicata NL : impression uniquement par la Smals
- 3 : duplicata FR : impression uniquement par la Smals
- 4 : duplicata DE : impression uniquement par la Smals

## 4 Comparaison A908-A911

Dans le A911 il s'agit plus ou moins des données du flux A908 auxquelles nous ajoutons :

- des données imprimées sur un bon papier mais qui ne sont pas reprises dans le flux A908
- des données jugées utiles afin que la Cellule administrative puisse assurer sa mission
- des données qui permettent à la Cellule administrative de répondre facilement aux mutuelles
- des données pour assurer la cohérence des données « calculées » de l'application au sein de l'INAMI avec les données de l'ONSS(APL)

### 4.1.1 Données du A908 supprimées du flux A911

- Le flux A911 ne concerne que les travailleurs salariés, les données AMI ne sont pas utilisées :
  - Code complétude total
  - Code AMI par trimestre
  - Code AMI total
  - Code AMI complément par trimestre
  - Code AMI complément total
- Ces données ne sont pas utilisées par l'INAMI :
  - Résultat de la validation
  - Identifiant de la validation
  - Nature du chômage

### 4.1.2 Données du A911 qui n'apparaissent pas dans le A908

Pour les bons de cotisation qui vont être imprimés par l'INAMI certaines conditions doivent être respectées. L'INAMI devra imprimer le bon de cotisation avec les mêmes données que si le bon avait été imprimé par l'ONSS(APL). Des informations supplémentaires doivent être transmises pour pouvoir réaliser cet objectif:

- le nom du déclarant ou du travailleur : au moment où l'INAMI imprime, l'employeur ou le travailleur peut avoir changé de nom, cette information doit être transmise par l'ONSS(APL) à l'INAMI.
- l'adresse du déclarant ou du travailleur: quand l'INAMI imprime, l'employeur ou le travailleur peut avoir changé d'adresse. Pour rappel, cette adresse ne sert QUE pour l'impression du bon de cotisation.



## 6 Codes retour

Pour plus de précisions sur les codes retour du préfixe ou pour la liste des codes retour réseau et application veuillez consulter le site web de la Banque Carrefour de la sécurité sociale.<sup>6</sup>

## 7 Caractères spéciaux

Les caractères spéciaux comme “&” suivis d’un blanc donnent lieu à une erreur. C’est pourquoi tout caractère spécial sera converti vers un caractère XML lisible.

&	&amp;
<	&lt;
>	&gt;
'	&apos;
"	&quot;

## 8 Préfixe

### 8.1 Remarques spécifiques concernant les zones du préfixe

#### 8.1.1 NISS

Le préfixe contient le NISS de l’assuré.

#### 8.1.2 Secteur\_fournisseur et type\_institution

Si les messages proviennent de l’ONSS, c’est 012 et 000.

Si les messages proviennent de l’ONSSAPL, c’est 013 et 002.

---

<sup>6</sup> [http://www.bcscs.fgov.be/fr/documentation/document\\_general\\_4.htm](http://www.bcscs.fgov.be/fr/documentation/document_general_4.htm)

## 8.2 Exemples de préfixe

**Zone obligatoire**

**Valeur fixe**

Valeur à remplir comme indiqué.

<b>A911</b>	<b>ONSS(APL) → BCSS</b>	<b>BCSS → ONSS(APL) (nég.)</b>	<b>BCSS → INAMI</b>
<b>Préfixe partie réseau</b>			
Constante / code retour réseau	Tape	Code BCSS	0000
Version préfixe	<b>A1</b>	<b>A1</b>	<b>A1</b>
Secteur	012 ou 013	012 ou 013	<b>025 (= BCSS)</b>
Type institution	000 ou 002	000 ou 002	<b>000 ou 001</b>
Référence interne secteur	Abc123456789123	Abc123456789123	BCSS987654321987
User id	1111111111	1111111111	00902500371
Type demande / réponse	DOM	FOM	FOM
NISS	YYMMDDNNCC	YYMMDDNNCC	YYMMDDNNCC
Code retour application		<b>000000</b>	<b>000000</b>
<b>Préfixe partie formulaire</b>			
Formulaire	<b>A911</b>	<b>A911</b>	<b>A911</b>
Variante	Blanc	<b>X000/X001</b>	Blanc
Partie message	Blanc	Blanc	Blanc
<b>Préfixe partie gestion réponse</b>			
Identification application	Blanc	Blanc	Blanc
Référence interne répondant	Blanc	BCSS123456789159	Blanc
Date envoi demande	YYMMDDHHMM	YYMMDDHHMM	YYMMDDHHMM
Date envoi réponse		YYMMDDHHMM	blanc
Délai réponse	<b>J10</b>		
Action timeout	<b>M</b>		
Réussite flux	<b>0 (= originel)</b>	<b>A (= accepté) E (= refusé)</b>	<b>0 (= original)</b>
<b>Préfixe partie répertoire</b>			
Code qualité	030	030	xxx
Phase	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00</b>
Début répertoire	YYYYMMDD	YYYYMMDD	YYYYMMDD
Fin répertoire	YYYYMMDD	YYYYMMDD	YYYYMMDD
Début message	YYYYMMDD	YYYYMMDD	YYYYMMDD
Fin message	YYYYMMDD	YYYYMMDD	YYYYMMDD
Secteur fournisseur	Blanc	<b>025</b>	012 ou 013
Institution fournisseur	Blanc	<b>000</b>	000 ou 002